



Protection du climat et réduction de la consommation d'électricité : excellents résultats pour les entreprises

Depuis 2000, les entreprises actives dans le cadre de l'Agence de l'énergie pour l'économie ont réduit leurs émissions de CO₂ de plus de 30 %. Cette action couronnée de succès se trouve pourtant menacée.

Lors de sa conférence de presse annuelle, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a une fois de plus montré que l'économie était un partenaire fiable et performant dans les domaines de la protection du climat et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Après dix ans d'activités fructueuses, l'AEnEC et ses 2100 entreprises participantes présentent également un bilan remarquable en 2010. Sur une base volontaire, elles ont réduit les émissions de CO₂ de 1,3 million de tonnes et la consommation d'électricité de 1 milliard de kilowattheures. Il importe de poursuivre ce partenariat si efficace entre l'économie et la Confédération. Or la loi sur le CO₂, actuellement débattue au Parlement le menace.

Les chiffres parlent pourtant d'eux-mêmes. Grâce à des mesures volontaires et à des investissements privés, l'AEnEC et les entreprises partenaires ont réduit les émissions de CO₂ de plus de 30 % depuis 2000. Toutes entreprises confondues, l'économie a baissé ses émissions de CO₂ liées aux combustibles (mazout et gaz naturel) de 12,7 millions de tonnes en 1990 à 10,9 millions de tonnes en 2009, ce qui représente une réduction de 14 % environ. L'économie satisfera ses engagements avant l'échéance et atteindra un taux de réduction de 15 % en 2012.

L'AEnEC est aussi active sur le plan de l'efficacité énergétique. Elle a contribué à réduire la consommation d'électricité de 1 milliard de kilowattheures par an, ce qui équivaut à une amélioration de l'efficacité énergétique de 10 %. Les

investissements privés réalisés pour atteindre cet objectif dépassent les 150 millions de francs par an. Les conventions d'objectif volontaires se sont révélées nettement plus avantageuses et efficaces qu'une bureaucratie étatique. L'approche de l'AEnEC axée sur l'innovation et la compétitivité suscite un grand intérêt dans d'autres pays – comme l'Allemagne et le Luxembourg. Il serait donc incompréhensible que ce modèle éprouvé soit condamné par la révision actuelle de la loi sur le CO2. Le cas échéant, le monde politique mettrait un terme aux succès remportés par l'économie dans les domaines de la politique climatique et énergétique et lui imposerait des coûts supplémentaires élevés. Au vu des menaces économiques actuelles, il faut absolument l'éviter.

Pour plus d'informations :

[Agence de l'énergie pour l'économie](#)